

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JANVIER 2026 à 19H00

Nombre de Conseillers en exercice : 23
de présents : 17 – d’absents : 6 – nombre de pouvoir : 3 de votants : 20

L’an deux mil vingt-six, le douze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Pierre JULIEN**.

Étaient présents :

Pierre JULIEN, Maire, J. KLUGHERTZ, J. PANO, P. METTAVANT, H. PETITCOLAS, R. DEPRUGNEY, P. CHAUVET, Adjoints, C. TISSIER, J. CHARRONT, M.O. FOUQUET, D. MICHEL, Conseillers Municipaux Délégués, L. STEMART, K. GLATIGNY, Y. KOECHER, I. DIDELOT, S. FRANZONI, F. SCHNEIDER
Conseillers municipaux

Absents excusés :

D. PINCHEDEZ qui a donné pouvoir à P. JULIEN, J. DELECROIX qui a donné pouvoir à R. DEPRUGNEY, A. SOLDNER qui a donné pouvoir à F. SCHNEIDER, A.S. OSTIN, M. CHIBANE

Absente : S. ROUYER

Un scrutin a eu lieu, C. TISSIER et S. FRANZONI ont été nommées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025.

Depuis la séance du conseil municipal en date du 28 novembre 2025, six décisions ont été prises et signées par M. le Maire, Pierre JULIEN.

DEC 65-2025 A 05-2026				PRESTATAIRES OU PARTENAIRES	
date	N°	OBJET			
02 12 2025	065	Avenant contrat de maintenance			CENTAURE SYSTEMS
06 01 2026	001	Renouvellement Contrat module graphique e.cimetière du 01/09/25 au 31/08/28			BERGER LEVRAULT
08 01 2026	002	Contrat intérim serveurs vœux du maire			Start People
08 01 2026	003	Contrat abonnement ORB médiathèque			ORB
08 01 2026	004	Commande 2 cartes sim mairie et local jeune			SFR Business
08 01 2026	005	Ajout chaudière avenant 1 contrat chauffage			M-Energies Exploitation - Solorec

N°1
PRODUITS COMMUNAUX – 2026
Modification délibération n°4 du 28-11-2025

Rapporteur : M. Patrick METTAVANT

Domaine : 7 FINANCES LOCALES

Rubrique : 761 Contributions reçues

Télétransmission : oui

Désignations	2025	2026
. Autorisation de voirie par mètre/linéaire/jour	1,00	1,00
Annonces publicitaires Bulletin		
1/12 ème de page 9,20 x 4,00 cm	79,00	79,00
1/8 ème de page 9,20 x 6,40 cm	96,00	96,00
1/6 ème de page 9,20 x 8,70 cm	122,00	122,00
1/4 de page 9,20 x 13,50 cm	168,00	168,00
1/3 de page 19,00 x 8,60 cm	214,00	214,00
1/2 page 19,00 x 12,90 cm	255,00	255,00
2/3 de page 19,00 x 17,20 cm	316,00	316,00
3/4 de page 19,00 x 19,20 cm	357,00	357,00
1 page 19,00 x 25,80 cm	459,00	459,00
plus une parution dans le flash taille indifférenciée		
publicité flash		
pour une parution taille indifférenciée	26,00	26,00
pour nouveau artisans/commerçants travaillant seul ou maximum 1 salarié	Gratuit	Gratuit

Concession cimetière		
. Trentenaire	192,00	300,00
. Cinquantenaire	276,00	450,00
. Perpétuelle	7500,00	7500,00
1ère acquisition Columbarium (pour 15 ans nouveau)	700,00	700,00
1ère acquisition Columbarium (pour 20 ans ancien)	700,00	700,00
Renouvellement Columbarium (pour 15 ans nouveau)	500,00	500,00
Renouvellement Columbarium (pour 20 ans ancien)	500,00	500,00
Gobelet cuivre columbarium	17,00	17,00
Demi-tombe 15 ans	120,00	120,00
Demi-tombe 30 ans	230,00	230,00

Jardin du souvenir plaque	20,00	20,00
Cavernes		
Concession 15 ans	500,00	500,00
Concession 30 ans	720,00	720,00
Supplément pour caveau désaffecté		
Simple		300,00
Double		600,00

Atelier de distillation		
. Extérieur	45,00	45,00
. Custines	23,00	23,00
. Gaz pour 100l. de fruits	17,00	18,00
. Eau (3m ³ par distillation et par jour)		
- pour 100 l	11,00	12,00
- pour 200 l	12,00	13,00
- pour 300 l	13,00	14,00
- pour 400 l	14,00	15,00
.Électricité (forfait journalier)	5,00	6,00
Alcoomètres/Thermomètre		
. 0/35	40,00	40,00
. 35/70	40,00	40,00
. 40/50	110,00	110,00
. 50/60	107,00	107,00
. 0/100	40,00	40,00
. Thermomètre	33,00	33,00

Affouages		
Le stère de bois de chauffage	14,00	14,00

Disque de stationnement	1,00	1,00
--------------------------------	------	------

Médiathèque		
. Cotisation annuelle		
- Habitants Custines/Millery	7,50	7,50
- Habitants autres communes	12,00	12,00
-Tarifs préférentiels pour CCAS +		
- Etudiants (sur justificatifs)	2,00	2,00
- Enfants de 0 à 18 ans	Gratuit	Gratuit
. Perte carte	2,00	2,00
. Retard restitution par jour	0,15	0,15
. Refus paiement pénalités de retard	15,00	15,00
. Impression une feuille (NB)	0,20	0,20
. Consultation internet	gratuit	gratuit

. Sac en tissu	3,00	3,00
Intervention service technique Pour répandre produit absorbant sur chaussée suite à accident	153,00	153,00

Fibre optique/redevance occupation domaine public . Par km/par artère en souterrain . Par km/ par artère en aérien . Par m² au sol pour les installations autres que stations électriques	Suivant décret Suivant décret Suivant décret	Suivant décret Suivant décret Suivant décret
Badges salles et bâtiments associatifs	80,00	80,00

Clé électroniques bâtiments . Anciennes . Nouvelles	200,00 60,00	200,00 60,00
--	-----------------	-----------------

INDEMNITÉS OU BON DIVERS Allocations Nouveaux-nés Caisse d'Épargne des Pays Lorrains par naissance et en accompagnement du versement attribué par la C.E.	45,00	45,00
--	-------	-------

Vacations funéraires	25,00	25,00
----------------------	-------	-------

. Intervention rondier (gardiennage)	50,00	50,00
. Immobilisation rondier €/heure	25,00	25,00
. Immobilisation agent communal €/heure	30,00	30,00
<u>Vaisselle cassée (par unité)</u> . Assiette . Verre, tasse . Coupe à champagne, cruche verre . Couvert . Plat inox petit . Plat inox moyen . Plat inox grand carré . Chinois, égouttoir, louche, écumoire, fourchette à viande, tire-bouchon, saladier en verre, saucière, corbeille à pain, essoreuse à salade, fouet . Couteau à pain . Casserole . Gros faitout	4,00 2,00 4,00 2,00 8,00 20,00 23,00 5,00 10,00 13,00 40,00	4,00 2,00 4,00 2,00 8,00 20,00 23,00 5,00 10,00 13,00 40,00

. Percolateur	275,00	275,00	
. Bac gastro perforé, grille, plaque four	28,00	28,00	
. Bac gastro plein	31,00	31,00	
. Pelle à glaçons	15,00	15,00	
Désignations	2025		2026
Location salles, cuisines et vaisselle	Location	Partic. Forfait.	Location + frais de fonctionnement
SALLE DES BANQUETS			
. Associations locales (1ère location)		65,00	65,00
. Associations locales (2ème location)			
- Du lundi au jeudi			150,00
- Week-end	250,00	65,00	315,00
. Particuliers custinois			
- du lundi au jeudi	200,00	65,00	265,00
- Week-end	328,00	65,00	393,00
- Nouvel an			393,00
.Associations Extérieures			
- Du lundi soir au jeudi			290,00
- Week-end			415,00
. Particuliers Extérieurs			
- Du lundi soir au jeudi			350,00
- Week-end			557,00
- Nouvel An			557,00
. Entreprise tarif/jour			415,00
. Collation sans repas (après des obsèques) se			
déroulant à Custines	30,00		30,00
Forfait nettoyage			150,00
Forfait nettoyage insuffisant €/heure			30,00
forfait re-lavage vaisselle (sale)	50,00		50,00
SALLE DES FÊTES			
. Associations locales (1ère location)		65,00	65,00
. Associations locales (2ème location)			
- Du lundi au jeudi			230,00

- Week-end	392,00	65,00	457,00
. Particuliers custinois			
- du lundi au jeudi	396,00	65,00	688,00
- Week-end	1026,00	65,00	1091,00
. Associations Extérieures			
- Du lundi soir au jeudi			500,00
- Week-end			1100,00
. Particuliers Extérieur			
- Du lundi soir au jeudi			700,00
- Wend-End			1495,00
. Nouvel An	2190,00	65,00	2255,00
. Entreprise tarif/jour			1100,00
. Forfait nettoyage			350,00
. Forfait nettoyage insuffisant €/heure			30,00
. forfait re-lavage vaisselle (sale)			75,00
. Machine à bière à pression	18,00		18,00
ESPACE MAURICE HAAS			
Association locale (1 fois par an)		65,00	65,00
Entreprise tarif/jour			500,00

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs communaux, applicable au 1^{er} janvier 2026 comme énoncés ci-dessus.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité,

- **AUTORISE** les modifications des comptes selon le tableau ci-dessus,

1) Monsieur le Maire explique que les mariages se déroulent dans d'autres cadres (château par exemple). Les entreprises sont demandeuses pour effectuer des séminaires, des colloques, des manifestations) à destination de leur personnel. Les tarifs sont plus clairs. F. SCHNEIDER questionne

sur la location du vendredi. P. JULIEN répond que laisser la salle à une association le vendredi bloque la possibilité de la louer le week-end. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

2) P.METTAVANT indique que la commune avec les nouvelles grilles tarifaires est moins restrictive dans les locations et qu'elle tiendra compte du calendrier des locations de la salle des fêtes et de la salle des banquets pour les demandes des associations. P. JULIEN indique qu'il sera possible que les associations fassent leur Assemblée Générale à l'Espace Maurice Haas. F. SCHNEIDER rappelle que les associations doivent acquitter des frais de fonctionnement pour les mises à disposition gratuites.

3) Il faut faire de la publicité pour les salles (sites internet, bouche à oreille...). Les états des lieux ne font plus l'objet de réclamation.

N°2 PORTANT SUR LA PROPOSITION D'ACQUISITION DES PARCELLES AB 363 ET AB 614 RELEVANT DU DOMAINE PRIVÉ
--

Rapporteur : P. JULIEN

Domaine : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

Rubrique : 312 Acquisitions inférieures à 75 000 euros

Télétransmission : oui

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une acquisition foncière est envisagée sur la commune de CUSTINES.

L'achat de ces terrains constituent une opportunité dans le cadre de la valorisation du centre bourg. La maîtrise du foncier permet à la commune de pouvoir envisager d'y implanter, notamment, de nouveaux services ou de mettre en place des solutions contribuant à l'attractivité du territoire. Cet achat permet également de préserver et de valoriser le patrimoine bâti.

La commune propose d'acquérir ces parcelles aux conditions suivantes :

- Parcelle AB 363 sise 8 Place de l'Eglise à Custines pour la somme de cinquante-cinq mille euros (55 000 €)
- Parcelle AB 614 sise 13 Rue du Château Fort à Custines pour la somme de huit mille euros (8 000 €)

Etant entendu que les frais de notaire seront à charge de la collectivité.

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 22 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que l'acquisition de ces parcelles permettrait à la commune d'en maîtriser les usages, de sécuriser les accès et d'aménager ces espaces dans l'intérêt général,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées sections AB 363 et AB 614 au prix de soixante-trois mille euros (63 000 €) hors frais de notaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette acquisition, ainsi qu'à engager la procédure de classement de cette parcelle dans le domaine public communal.
- **CHARGE** l'office notarial à rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais de notaire qui lui sont liés étant à charge de la commune.

Monsieur le Maire explique la volonté de la commune de maîtriser le foncier, d'éviter les vacances de logement et ainsi pouvoir créer des projets d'intérêt général. Ces deux parcelles se vendent dans le cadre d'une succession. L. STEMART demande qui vide la maison. M. le Maire indique que la succession devra s'en charger. Des informations avaient été communiquées lors de la commission urbanisme. L'achat du bien se fait sous condition que l'immeuble soit vide.

OBSERVATIONS DIVERSES :

- CARTES SIM :

F. SCHNEIDER questionne sur l'évolution des bâtiments en carte SIM. R. DEPRUGNEY indique que toutes les centrales filaires passeront en mode carte SIM 4G tout comme les ascenseurs.

- LEBRONZE ALLOYS :

Les gens du voyage sont partis du site. Le propriétaire du site n'avait pas sollicité l'expulsion forcée avec l'ordre du tribunal.

L'expulsion s'est faite à la demande conjointe de la CCBP et de la commune. Le site a été sécurisé.

La DREAL a donné l'autorisation à l'entreprise pour dépolluer et rendre le site en état acceptable pour une vente.

- NOVASCO :

Il n'y a toujours pas de repreneur. Il a été demandé que le site soit sécurisé pour éviter un habitat sauvage et un dépouillement comme l'a connu Lebronze Alloys.

La séance est levée à 19h37

Secrétaires de séance,

Sabah FRANZONI / Carine TISSIER



M. le Maire


Pierre JULIEN